

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2026

activités ♦ projets ♦ écoute ♦ respect

Une inscription à la MJC n'est définitive qu'à réception du dossier complet :

- document d'inscription de l'année en cours dûment complété et signé (contenant l'autorisation parentale et de sortie annuelles ainsi que le règlement intérieur approuvé par signature),
- la copie des vaccinations,
- la copie de l'attestation du quotient familial datant de moins d'un mois.

Ce règlement intérieur est établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir des vacances et des loisirs de qualité, ainsi que pour assurer un bon fonctionnement de la structure. Il est obligatoire de le lire dans son intégralité avant toute inscription.

En cas de dossier incomplet, vous recevrez un mail vous indiquant la date à partir de laquelle l'enfant ne sera plus accueilli en attendant que la régularisation soit faite.

Si vous ne retournez pas l'intégralité des documents, cela entraîne une grande perte de temps pour l'équipe ce qui impacte le bon fonctionnement de la structure.

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) est une entité éducative déclarée à la Direction Départementale de la Jeunesse et Sports du Rhône, soumise à une législation et à une réglementation spécifique à l'accueil collectif de mineurs.

Le centre de loisirs est avant tout un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les enfants scolarisés de la maternelle au lycée (17 ans maximum) en dehors du temps scolaire.

L'équipe du centre de loisirs est rédactrice du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif. Ce document est disponible sur simple demande ainsi que sur le site internet de la MJC.

Les équipes d'animation et la direction sont porteurs des projets d'activités en cohérence avec le projet pédagogique.

Un programme d'activités est réalisé pour chaque période de vacances et pour chaque secteur ainsi que pour chaque mercredi. Il vous permet d'envisager la journée de votre enfant, de pouvoir l'évoquer avec lui et de prévoir une tenue vestimentaire adaptée.

Ces programmes sont mis en ligne environ cinq semaines avant chaque période de vacances scolaires et consultables sur le site internet de la MJC.

L'ENCADREMENT

L'équipe d'animation est constituée d'animateurs et d'animatrices qualifiés, dont le nombre est ajusté en fonction des périodes et des effectifs présents.

Afin de garantir une référence auprès des familles et des enfants, une stabilisation des équipes est recherchée.

Un centre de loisirs est un terrain de formation, ainsi des stagiaires d'organismes de formation seront impliqués dans l'équipe d'animation.

Accueillir un enfant, c'est également accueillir ses parents, qui doivent trouver leur place au sein du centre de loisirs. Ils doivent pouvoir être informés sur le fonctionnement du centre, les activités, les projets en cours ou à venir, ainsi que sur le déroulement de la journée de leur enfant.

Pour cela, l'équipe d'animation est disponible en début et en fin de journée, sur les temps d'accueil, pour échanger sur la journée de l'enfant et répondre aux sollicitations des familles. Il y a également la possibilité de s'entretenir avec la directrice du centre de loisirs, principalement sur rendez-vous.

Responsabilités

Les parents doivent accompagner les enfants jusque dans les locaux et signaler leur présence au personnel d'encadrement.

Si une autre personne vient chercher un enfant, une autorisation de sortie par écrit, doit être obligatoirement établie par les parents en spécifiant le nom et les coordonnées de cette personne.

De la même façon, ce document est obligatoire si l'enfant est autorisé à quitter le centre de loisirs seul à une heure donnée.

En cas de retard, les parents doivent absolument avertir le centre de loisirs par téléphone.

Après 5 retards ou 2 retards non prévenus, le centre se donne le droit de majorer de 10% la facturation de la journée ou la demi-journée.

L'équipe compte sur la responsabilité des parents pour ne pas amener leur enfant à la MJC lorsqu'il est malade, afin de garantir le bien-être de l'enfant, des autres et de l'équipe encadrante. Ne pas respecter cette règle met en danger la santé de tous.

Les médicaments peuvent être administrés seulement sur présentation d'une ordonnance en cours de validité ou du projet d'accueil individualisé (PAI). Ils doivent être remis à l'équipe d'animation dans un sachet zippé nominatif et, pour les traitements qui l'exigent, dans des conditions garantissant le respect de la chaîne du froid.

Dans le cas de parents séparés, chaque parent détient l'autorité parentale. L'accord de l'un fait donc foi, sauf en cas de jugement contraire.

PÉRIODES D'OUVERTURE ET HORAIRES

Le Centre de Loisirs est ouvert les mercredis et les vacances scolaires (sauf jours fériés).

La Bat'Zone (espace collégiens) est ouverte durant les vacances scolaires et les mercredis après-midi avec repas à la cantine scolaire de l'école élémentaire de Saint-Pierre-La-Palud. Les enfants peuvent ainsi directement rejoindre la cantine scolaire à la descente du bus pour y déjeuner. Ils pourront ensuite se rendre à la Bat Zone. Ce temps propose des animations variées ainsi qu'un accompagnement aux devoirs dans un cadre calme. Les collégiens ayant des activités sur la commune pourront s'y rendre de manière autonome et revenir à la Bat'Zone ensuite.

Durant les vacances scolaires, un service de minibus (la Bat'Mobile) est disponible le matin entre 9h et 9h20 pour récupérer votre enfant sur Saint Pierre La Palud et les communes limitrophes (1€ le trajet). La demande s'effectue en même temps que la réservations des vacances scolaires.

La MJC sera fermée : du jeudi 6 mai au dimanche 9 mai 2027 (Pont de l'Ascension) ; du lundi 2 août au vendredi 20 août 2027 (vacances d'été).

Horaire d'accueil :

	Plage horaire d'arrivée	Plage horaire de départ
Maternelle	7h30 - 9h15	16h45 - 18h30
Elementaire	7h30 - 9h	17h - 18h30
Bat'zone (vacances scolaires)	9h30 (option minibus 9h - 9h20)	17h - 18h

L'accueil en demi-journée :

	Plage horaire de départ	Plage horaire d'arrivée
Maternelle	11h20 - 11h45	13h30 - 14h
Elementaire	11h30 - 12h	13h30 - 14h
Bat'zone	12h	13h30

L'accueil en demi-journée avec le repas :

	Matin + repas : plage horaire de départ	Repas + après-midi : plage horaire d'arrivée
Maternelle	13h30 - 14h	11h20 - 11h45
Elementaire	13h30 - 14h	11h30 - 12h
Bat'zone	13h30	12h

Ces horaires ont été réfléchis afin de permettre à l'enfant de vivre une pleine journée d'animation et garantir un rythme adapté.

L'INSCRIPTION

Généralités

L'adhésion individuelle est obligatoire et non remboursable. Elle est valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante. Le tarif est de 11€ par enfant.

Le centre de loisirs accueille uniquement les enfants scolarisés en Petite Section au premier jour de fréquentation ou scolarisés dans les niveaux supérieurs.

Les enfants adhérents de Saint-Pierre-la-Palud sont prioritaires ainsi que ceux dont les parents travaillent sur Saint-Pierre-La-Palud. Ce sont ensuite ceux de Chevinay grâce à la convention que nous avons avec la commune.

Il est possible que certaines journées soient complètes et que vos enfants se retrouvent sur liste d'attente, gérée par date de réservation. Dès qu'une place se libère, le premier enfant sur la liste voit sa demande acceptée. La famille reçoit alors un email avec un récapitulatif de la période.

Vous êtes libre de désinscrire vos enfants de la liste d'attente si vous trouvez un autre mode de garde, en informant la structure de cette désinscription.

En cas de fratrie, si un des enfants est sur liste d'attente et que vous optez pour une autre organisation, aucune journée ne sera facturée à condition de prévenir 48 heures à l'avance.

Modalités

Toute inscription déclenche une facturation.

Les modifications ou désinscriptions seront acceptées jusqu'à **17 jours avant la date réservée (week-ends, jours fériés et jours de fermeture inclus)**. Passé ce délai, les jours réservés seront dus dans leur intégralité.

Ex n°1 : Pour modifier ou annuler une réservation du mercredi 23 septembre 2026, la demande doit être effectuée jusqu'au dimanche 6 septembre à 23h59.

Ex n°2 : Pour modifier ou annuler une réservation du mercredi 30 décembre 2026 (vacances de Noël), la demande doit être effectuée au plus tard le dimanche 13 décembre à 23h59.

Dans le cadre du centre de loisirs des mercredis :

- Les inscriptions débutent le 3 juillet 2026 et sont ouvertes pour la période complète du mercredi 2 Septembre au mercredi 30 juin. Elles restent ouvertes tout au long de l'année scolaire et sont validées en fonction des places disponibles.

- **La Bat'Zone** : dans une démarche pédagogique visant à accompagner les jeunes dans le développement de leur autonomie et de leur sens des responsabilités, nous mettons en place, avec eux, des outils et des repères clairs pour les aider à gérer leurs déplacements et leurs temps d'activité au sein du village.

Une autorisation parentale est obligatoirement complétée dans la fiche d'inscription.

Pour une inscription annuelle, en tant qu'habitant de Saint-Pierre-La-Palud, vous pouvez bénéficier d'une aide de la mairie. Merci de nous contacter directement.

Le maintien de l'ouverture de la Bat'Zone sur les mercredis après-midi avec repas est conditionné par un nombre minimum d'inscrits.

Dans le cadre du centre de loisirs des vacances scolaires :

- les inscriptions se font environ cinq semaines avant la période concernée. Elles sont validées selon les places disponibles.

- Les critères de priorité seront précisés dans le mail d'ouverture d'inscriptions pour chaque période de vacances.

Dans tous les cas, les enfants inscrits uniquement en demi-journée, ou sur les journées de sorties / avec intervenants extérieurs ne sont pas prioritaires. Leurs inscriptions sont mises sur liste d'attente et les parents sont contactés en cas de désistement.

Le Conseil d'Administration ou de l'équipe encadrante se réserve le droit de refuser et/ou d'exclure un enfant qui poserait des problèmes de comportement, d'insécurité vis-à-vis des autres enfants et de lui-même.

FACTURATION

Généralités

Après une première prise de contact auprès du secrétariat, l'assistante administrative vous attribuera un mot de passe et un identifiant au « portail MJC » pour un accès à votre dossier d'inscription et au calendrier des réservations du centre de loisirs.

Les parents sont tenus de vérifier et mettre à jour sur leur « portail MJC » tous les changements de situation, données administratives et sanitaires, avant chaque inscription.

La présentation d'une attestation de quotient familial est obligatoire pour déterminer le tarif journalier applicable. À défaut de ce document, la facturation sera effectuée sur la base du tarif le plus élevé. Par ailleurs, un tarif majoré de 10% est appliqué aux personnes résidant dans les communes extérieures n'ayant pas signé de convention avec la MJC.

Vous trouverez en Annexe 1 la grille tarifaire 2026.

En cas de décès d'un proche (parent, oncle/tante, grand-parent, sœur/frère ou cousin) de l'enfant, aucun jour de carence ne sera retenu sur présentation d'un certificat de décès. Le prix de la journée sera transformée en avoir à utiliser sur le centre de loisirs, jusqu'au 31 août 2027.

En cas de difficultés financières, merci de contacter la direction afin de trouver des solutions.

Si la somme versée par votre CSE dépasse la somme totale de la facture, le surplus sera automatiquement considéré comme acquis par la MJC.

Dans le cadre du centre de loisirs des mercredis :

La facturation est établie chaque fin de mois et envoyée à chaque famille par mail. Le règlement est à effectuer à réception de la facture soit par chèque soit directement en ligne via le « portail MJC ».

Les frais de fonctionnement étant déjà engagés, toute absence (même sur présentation d'un certificat médical) entraîne la facturation de la journée.

- **La Bat'Zone** : L'inscription est possible à l'année ou en ponctuel. Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial (QF).

Vous trouverez en page 6 la grille tarifaire 2026.

Dans le cadre du centre de loisirs des vacances scolaires :

Le règlement est à effectuer à réception de la facture, 17 jours avant le début de la période. Celui-ci n'est pas remboursable.

En cas d'absence pour maladie, un jour de carence est retenu systématiquement par la MJC, même sur présentation d'un certificat médical car les frais de fonctionnement sont déjà engagés. Les jours suivants pourront donner lieu à un avoir utilisable dans le cadre du centre de loisirs (en cas de force majeure jusqu'au 31 août 2027).

Les familles qui ne seraient pas à jour de leurs règlements seront mises sur liste d'attente jusqu'à la régularisation de la situation.

LA STRUCTURE

La Maison des Jeunes & de la Culture possède un agrément délivré par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse pour son Accueil Collectif de Mineurs dont les numéros sont 0690042CLO00126 pour le centre de loisirs et 0690042APO00126 pour le périscolaire.

Dans le cadre du centre d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) le contrat d'assurance MAIF est 2994630B.

La MJC dispose d'un minibus qui peut être utilisé pour transporter votre enfant lors de certaines activités ou en fonction des conditions météorologiques.

En cas de force majeure, le centre de loisirs peut être amené à fermer ses portes. Dans ce cas, le prix de la journée sera converti en avoir à utiliser sur le centre de loisirs jusqu'au 31 août 2026.

La MJC est une association dirigée par des bénévoles élus parmi ses membres. Les parents d'enfants adhérents peuvent participer à la vie de la structure en :

- assistant à l'Assemblée Générale annuelle
- devenant membre du Conseil d'Administration
- participant à la Commission ALSH
- aidant en tant que bénévoles lors des événements proposés par la MJC.

Mise à jour le 03/07/2026

Maryline Barralon, Présidente

	Journée avec repas		Demi-journée sans repas		Demi-journée avec repas	
QUOTIENT FAMILIAL	✦ Saint-Pierre ✦ Chevinay	Extérieur	✦ Saint-Pierre ✦ Chevinay	Extérieur	✦ Saint-Pierre ✦ Chevinay	Extérieur
moins de 400	13,22 €	15,92 €	5 €	6,10 €	8,92 €	10,62 €
401 à 500	14,72 €	17,72 €	6 €	7,30 €	10,12 €	12,02 €
501 à 600	15,72 €	18,92 €	6,40 €	7,70 €	11,02 €	13,12 €
601 à 700	16,22 €	19,52 €	6,70 €	8,10 €	11,32 €	13,62 €
701 à 800	16,52 €	19,82 €	7 €	8,50 €	11,62 €	13,92 €
801 à 900	17,92 €	21,52 €	7,50 €	9 €	12,62 €	15,12 €
901 à 1000	18,42 €	22,22 €	7,70 €	9,40 €	12,92 €	15,62 €
1001 à 1100	19,49 €	23,40 €	8,14 €	9,89 €	13,62 €	16,40 €
1101 à 1200	20,93 €	25,26 €	8,86 €	10,82 €	14,65 €	17,63 €
1201 à 1300	21,34 €	25,67 €	9,06 €	11,02 €	14,85 €	17,84 €
1301 à 1400	21,75 €	26,08 €	9,27 €	11,22 €	15,16 €	18,15 €
1401 à 1500	22,17 €	26,70 €	9,48 €	11,43 €	15,47 €	18,56 €
1501 à 1600	23,40 €	28,14 €	9,89 €	12,05 €	16,30 €	19,60 €
1601 à 1700	23,92 €	28,86 €	10,10 €	12,26 €	16,60 €	19,90 €
1701 à 1800	24,42 €	29,38 €	10,40 €	12,58 €	16,92 €	20,32 €
1801 à 1900	24,95 €	30,10 €	10,72€	12,88 €	17,42 €	20,92 €
1901 à 2000	25,16 €	30,30 €	10,92 €	13,28 €	17,74 €	21,34 €
2001 à 2100	25,36 €	30,50 €	11,12 €	13,50 €	18,05 €	21,75 €
2101 à 2200	25,98 €	31,34 €	11,33 €	13,70 €	18,56 €	22,26 €
2201 à 2300	26,08 €	31,44 €	11,33 €	13,70 €	18,56 €	22,26 €
2301 à 2400	26,18 €	31,54 €	11,44 €	13,70 €	18,66 €	22,38 €
2401 à 2500	26,28 €	31,64 €	11,44 €	13,70 €	18,66 €	22,38 €
2501 à 2600	26,38 €	31,74 €	11,54 €	13,80 €	18,76 €	22,48 €
2601 à 2700	26,50 €	31,95 €	11,54 €	13,80 €	18,76 €	22,48 €
2701 à 2800	26,58 €	32,05 €	11,64 €	13,90 €	18,96 €	22,58
2801 à 2900	26,70 €	32,16 €	11,64 €	13,90 €	18,96 €	22,58
2901 à 3000	26,80 €	32,26 €	11,74 €	13,90 €	19,08 €	22,68 €
3001 à 3100	27,00 €	32,58 €	11,74 €	14,00 €	19,18 €	22,68 €
3101 à 3200	27,10 €	32,60 €	11,85 €	14,00 €	19,18 €	22,88 €
3201 à 3300	27,12 €	32,68 €	11,85 €	14,00 €	19,28 €	22,88 €
3301 à 3400	27,22 €	32,77 €	11,95 €	14,22 €	19,38 €	22,99 €
3401 à 3500	27,32 €	32,88 €	11,95 €	14,22 €	19,38 €	22,99 €
3501 à 3600	27,42 €	33,08 €	12,05 €	14,22 €	19,48 €	23,10 €
3601 à 3700	27,52 €	33,18 €	12,05 €	14,22 €	19,48 €	23,10 €
3701 à 3800	27,62 €	33,28 €	12,15 €	14,32 €	19,58 €	23,20 €
3801 à 3900	27,72 €	33,40 €	12,15 €	14,32 €	19,58 €	23,20 €
3901 à 4000	27,84 €	33,50 €	12,26 €	14,42 €	19,80 €	23,30 €
plus de 4001	27,94 €	33,60 €	12,36 €	14,52 €	19,90 €	23,40 €

Tarifs : Bat'zone – mercredis ponctuels après-midi 2026

	Après-midi avec repas	
QUOTIENT FAMILIAL	✦ Saint-Pierre ✦ Chevinay	Extérieur
moins de 500	9 €	10,50 €
501 à 1000	10 €	12 €
1001 à 1500	11 €	13 €
1501 à 2000	12 €	14€
2001 à 2500	13 €	16 €
2501 à 3000	14 €	17 €
plus de 3001	15 €	18 €

Tarifs : Bat'zone – mercredis annuels après-midi 2026

	Après-midi avec repas	
QUOTIENT FAMILIAL	✦ Saint-Pierre ✦ Chevinay	Extérieur
moins de 500	355 €	390 €
501 à 1000	380 €	418 €
1001 à 1500	405 €	445 €
1501 à 2000	430 €	473€
2001 à 2500	455 €	501 €
2501 à 3000	480 €	528 €
plus de 3001	505 €	556 €